

# Règlement du concours TUI

## #byebybluemonday

---

### Article 1: organisation

TUI Belgium S.A., dont le siège social se situe à Gistelsesteenweg 1, 8400 Ostende, Belgique, numéro d'entreprise 0408.479.965, ci-après dénommée "l'organisateur", organise un concours qui débute le 18 janvier 2021 à 09:00 et prend fin le 24 janvier 2021 à 23:59.

### Article 2: généralités

Le concours est régi uniquement par le présent règlement. En prenant part au concours, le participant accepte le contenu et toutes les clauses de ce règlement, ainsi que toutes les décisions que pourraient prendre les organisateurs afin de garantir le bon déroulement de l'action. À l'exception de la participation et de l'annonce du gagnant, il n'y aura aucune communication sur le concours, ni par courrier, ni par téléphone. Les organisateurs se réservent le droit de suspendre, de modifier ou d'annuler le règlement, le concours et/ou son déroulement pour des raisons légitimes. Le cas échéant, ils ne peuvent pas être tenus responsables.

### Article 3: déroulement du concours

TUI Belgium et TUI fly Belgium partagent un concours en publiant une vidéo sur les réseaux. Cette vidéo est mise en "bleu" après un "moment inoubliable" (saut dans une piscine). Il s'agit d'une invitation à écrire l'histoire, à quoi ressemblera votre moment inoubliable en 2021? Un participant prend part au concours en partageant une photo bleue sur ses propres canaux, complétée par la description de son moment inoubliable. Le participant doit suivre @tuibelgium ou @tuiflybelgium sur Instagram, taguer @tuibelgium ou @tuiflybelgium et utiliser le #byebybluemonday.

Pendant la période de l'Action, TUI fera la promotion de l'Action sur des réseaux sociaux, tels que Facebook et Instagram, et par courrier électronique. Les conditions générales de Facebook, Instagram et autres réseaux sociaux, ainsi que celles de votre fournisseur de messagerie électronique, s'appliquent. TUI n'est pas responsable de ces conditions générales, ni des dommages résultant de ces conditions générales.

Pendant la période de l'Action, un gagnant sera choisi chaque semaine. Au début d'une nouvelle semaine de l'Action, vous pouvez participer à nouveau et avoir une nouvelle chance de gagner. Cependant, les participants n'auront plus de chance de gagner le Prix s'ils ont déjà gagné un prix avec cette Action.

Le gagnant accepte que sa photo soit utilisée par TUI pour des vidéos et des publicités pendant une période de trois ans maximum.

La participation au concours est ouverte à toute personne physique (âge minimum: 18 ans) dont la résidence fixe est établie en Belgique, et ce, à l'exception des membres du personnel de TUI Belgium S.A. et des membres de leur famille. Une seule personne par domicile peut participer. Les participations frauduleuses seront automatiquement exclues du concours.

## Article 4: participation

La participation est possible jusqu'au dernier jour de la période de l'Action, le 24 janvier 2021 à 23:59:59.

La participation à l'Action est gratuite et ouverte à tous.

Le gagnant accepte que sa photo soit utilisée par TUI pour des vidéos et des publicités pendant une période de trois ans maximum.

La participation au concours est ouverte à toute personne physique (âge minimum: 18 ans) dont la résidence fixe est établie en Belgique, et ce, à l'exception des membres du personnel de TUI Belgium S.A. et des membres de leur famille. Une seule personne par domicile peut participer. Les participations frauduleuses seront automatiquement exclues du concours.

## Article 5: prix

Le prix se compose d'un (1) voyage pour deux personnes dans un logement TUI BLUE. TUI choisit le logement dans lequel le Gagnant séjournera après la fin de l'Action. La date de départ est choisie en concertation avec TUI.

Inclus dans le voyage

- TUI BLUE au soleil
- 7 nuits
- 2 personnes
- Chambre double standard
- Départ en été 2021 (01/05/2021 – 31/10/2021)
- Sur base des disponibilités et des restrictions relatives au Covid-19

Le prix n'est ni cessible, ni restituable, ni échangeable contre des espèces ou d'autres bons de valeur.

TUI prendra à sa charge la taxe sur les jeux de hasard éventuellement due. Les prix sont nominatifs. Ils ne peuvent être transmis à un tiers et ne peuvent être échangés contre des espèces.

Les gagnants des prix sont sélectionnés par un jury TUI à partir de tous les envois.

Il y aura un tirage dans la période du 24 janvier 2021 au 25 janvier 2021 à 23:59.

Il n'y aura pas de correspondance à propos du tirage, du gagnant ou du prix.

Le gagnant doit répondre au message personnel de TUI dans un délai de deux semaines.

Si le gagnant ne réagit pas dans le délai fixé, le Prix n'est plus accordé et un nouveau Gagnant sera choisi en vertu des Conditions de l'action.

## Article 5: responsabilité

TUI Belgium S.A. ne peut être tenue responsable des dommages directs ou indirects encourus à la suite de la participation au concours, d'une interruption, de quelconques dysfonctionnements, de l'exclusion de participants ou de la clôture du concours pour des raisons légitimes. TUI Belgium S.A. peut encore moins être tenue responsable si le concours en question devait être modifié, écourté ou annulé en cas de force majeure ou pour des raisons indépendantes de sa volonté. L'organisateur se réserve le droit de prolonger la période du concours ou de postposer n'importe quelle date annoncée. L'organisateur se réserve le droit de vérifier si le règlement a été respecté, notamment afin d'exclure tout participant ayant commis un abus.

## Article 6: litiges

La participation à ce concours implique l'acceptation de toutes les conditions de ce règlement, ainsi que de toutes les décisions que l'organisateur devrait prendre. Tout soupçon ou toute tentative de fraude sera sanctionné par l'exclusion immédiate du participant. En cas d'irrégularités, comme des erreurs de TUI Belgium S.A, celle-ci décide de façon autonome de la manière de corriger et de traiter cette erreur. Les fautes d'impression, d'orthographe, de typographie ou d'une autre nature ne pourront être invoquées pour légitimer toute indemnisation ou obligation que ce soit de la part de l'organisateur. Les litiges liés au concours seront arbitrés de façon définitive et contraignante par TUI Belgium S.A., sans possibilité de recours, d'appel ou de révision.

## Article 7: protection de la vie privée

En participant, vous donnez l'autorisation à TUI d'utiliser le selfie à votre effigie pour des vidéos et des publicités pendant une période de 3 ans maximum.

Les données personnelles des gagnants sont traitées conformément aux lois d'application concernant le respect de la vie privée. Ils acceptent la déclaration de confidentialité de l'organisateur telle qu'exposée sur <https://www.tui.be/fr/privacy-vie-privee>. Les participants ont donc toujours le droit de consulter leurs données, ainsi que de faire corriger les erreurs ou d'exiger la suppression de leurs données de la banque de données. Toute demande relative à la consultation, à la rectification ou à la suppression doit être adressée par écrit à TUI Belgium S.A., Gistelsesteenweg 1, 8400 Ostende.